



Comité syndical

DU 14 AVRIL 2023

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DU COMITE DU 14 AVRIL 2023

Nombre de membres

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Comité syndical : 21 titulaires et 21 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 06 avril 2023, s'est assemblé au siège de Plaine Commune le 14 avril 2023 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Madame DELBOSQ Séverine

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

• Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur MEURA Benjamin, Monsieur POUX Gilles, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Madame DELBOSQ Séverine Monsieur CARRE Dominique, Madame PONTHER Eugénie, Madame MARMIGNON Danielle, Madame DEBAILLE Clémence, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc

• Membres suppléants :

Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur ALLALI Mourad, représentant de Monsieur ROUGIER Olivier, TRIGORY Christian, représentant de Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur MONGES Philippe, a quitté la séance à partir du point 3 de l'ODJ, représentant de Monsieur HANOTIN Mathieu, Monsieur Hervé LEROY ne prend pas part au vote, la déléguée titulaire étant présente

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Madame BOUZIDI Zakia, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur ROUGIER Olivier, Monsieur HANOTIN Mathieu

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Madame DELBOSQ Séverine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- **approuve le PV du Comité du 27 janvier 2023;**
- **prend acte du compte-rendu des activités du Président.**

DELIBERATION N°1

DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES ET MODIFICATION DES COMMISSIONS TERRITORIALES

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Marc BOURQUIN en tant que délégué titulaire, et de Monsieur Mourad ALLALI et Monsieur Christian TRIGORY en tant que délégués suppléants.

ARTICLE 2

Désigne Monsieur Jean-Marc BOURQUIN comme membre titulaire de la commission territoriale de la DSP de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis Stains, Pierrefitte, et Aubervilliers (en remplacement de Monsieur Christian TRIGORY).

ARTICLE 3

Désigne Monsieur Mourad ALLALI comme membre suppléant de la commission territoriale de la DSP de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte, L'Île-Saint-Denis et Aubervilliers et de la commission territoriale La Courneuve (en remplacement de Monsieur Philippe CRETAZ).

DELIBERATION N°2A
DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS
LOCALES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Désigne pour siéger à la CCSPL les représentants d'associations locales suivants :

- Mme Nelly ANGEL ITOUCHENE représentant la Confédération Nationale du Logement
- Mme Viviane PHLEGER représentant la Confédération Nationale du Logement
- M. Christian TRIGORY représentant du Vivre Mieux à PCH
- Mme Roselyne LEFLOCH représentant Vivre Mieux à PCH
- Mme Joëlle NOLDIN représentant l'Association Force Ouvrière Consommation
- M. Eric ADACHOWSKY représentant la Consommation Logement et du Cadre de Vie.

DELIBERATION N°2BI

CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE :

DECIDE que les listes relatives à l'élection des représentants du Comité syndical à la CAO comprennent, au plus, cinq candidats au titre des membres titulaires et au plus cinq candidats au titre des suppléants, que ces listes peuvent être incomplètes et que leur dépôt doit intervenir auprès du Président directement ou par courriel syndicat.mixte@smirec.fr au plus tard à l'issue de l'adoption de la présente délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales, le Président de séance procédant au constat du dépôt des listes préalablement au lancement desdites opérations.

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité les membres du comité syndical à procéder à la constitution d'une commission d'appel d'offres amenée à siéger pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Le Président a rappelé que la commission d'appel d'offres est élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ainsi que les conditions de dépôt des listes.

Le Comité a désigné deux assesseurs, Monsieur MONGES Philippe & Madame DEBAILLE Clémence

1. Déroulement du scrutin

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- Pour les membres titulaires :
 - Monsieur Mohamed HAFSI (La Courneuve),
 - Madame Marie-Line CLARIN (La Courneuve),
 - Monsieur Mourad ALLALI (Plaine Commune Habitat),
 - Madame Eugénie PONTHER (Seine Saint-Denis Habitat),
 - Monsieur Christophe PIERCY (Saint-Denis).

- Pour les membres suppléants :
 - Monsieur Gilles POUX (La Courneuve),
 - Monsieur Rachid MAIZA (La Courneuve),
 - Monsieur Eric LESCURIER (Seine-Saint-Denis Habitat),
 - Madame Danielle MARMIGNON (Villetaneuse),
 - Monsieur Benjamin MEURA (Saint-Denis).

Les candidats sont nommés membres de la CAO dans l'ordre de la liste.

M. Mohamed HAFSI (La Courneuve), Mme Marie-Line CLARIN (La Courneuve), M. Mourad ALLALI (Plaine Commune Habitat), Madame Eugénie PONTHER (Epinay-sur-Seine), M. Christophe PIERCY (Saint-Denis), membres titulaires.

M. Gilles POUX (La Courneuve), M. Rachid MAIZA (La Courneuve), M. Eric LESCURIER (Seine-Saint-Denis Habitat), Mme Danielle MARMIGNON (Villetaneuse), M. Benjamin MEURA (Saint-Denis), membres suppléants.

DELIBERATION N°3A COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Principal – pour l'exercice 2022 faisant ressortir un déficit de (-) 57 677,88 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2022 est de 1 992 322,12 € compte tenu d'un excédent antérieur de 2 050 000,00 €.

DELIBERATION N°3B
COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau de chaleur de La Courneuve » – pour l'exercice 2022 faisant ressortir un excédent de 1 189 335,11 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2022 est de 9 166 361,69 €

DELIBERATION N°3C
COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU SAINT-DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau Saint-Denis » – pour l'exercice 2022 faisant ressortir un excédent de 7 675 768,74 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2022 est de 11 447 014,83 € compte tenu d'un excédent antérieur de 3 771 246,09 €.

DELIBERATION N°3D
COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE
CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau de chaleur de la ZAC Canal » – pour l'exercice 2022 faisant ressortir un résultat de 0 € sur l'exercice.

DELIBERATION N°3E
COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau Nord »
– pour l'exercice 2022 faisant ressortir un résultat de 0 € sur l'exercice.

DELIBERATION N°3F
COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE
« ABONNES LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de dissolution de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Abonnés La Courneuve » – pour l'exercice 2022 faisant ressortir un résultat de 0 € sur l'exercice.

DELIBERATION N°3G COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2022, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	653 577.43	736 645.22	(-) 83 067.79
INVESTISSEMENT	28 090.91	2 701.00	25 389.91
EXPLOI + INVESTIS.	681 668.34	739 346.22	(-) 57 677.88

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	2 000 000.00		(-) 83 067.79	+ 1 916 932.21
Investissement	50 000.00		25 389.91	+ 75 389.91
TOTAL	2 050 000.00		(-) 57 677.88	+ 1 992 322.12

ARTICLE 2

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement à hauteur de 40 596.50 €

- clôture après cumul avec les exercices précédents et les restes à réaliser :

	Résultat d'exécution Recettes (1)	Résultat d'exécution Dépenses (2)	Résultat de clôture = (1 - 2)
Exploitation	2 653 577.43	777 241.72	+ 1 876 335.71
Investissement	78 090.91	2 701.00	+ 75 389.91
TOTAL	2 731 668.34	779 942.72	+ 1 951 725.62

DELIBERATION N°3H COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR DE LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Adopte le compte administratif 2022 du Budget Annexe "Réseau de chaleur de La Courneuve" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2022, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	10 038 527.85	8 798 485.70	1 240 042.15
INVESTISSEMENT	2 173 155.00	2 223 862.04	(-) 50 707.04
EXPLOI + INVESTIS.	12 211 682.85	11 022 347.74	+ 1 189 335.11

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	7 320 707.24	0	1 240 042.15	+ 8 560 749.39
Investissement	656 319.34	0	(-) 50 707.04	+ 605 612.30
TOTAL	+ 7 977 026.58	0	+ 1 189 335.11	+ 9 166 361.69

ARTICLE 2

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 550 000.00 € et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 34 732.17 €

- clôture après cumul avec les exercices précédents et les restes à réaliser :

	Résultat d'exécution Recettes (1)	Résultat d'exécution Dépenses (2)	Résultat de clôture = (1 - 2)
Exploitation	17 359 235.09	8 833 217.87	+ 8 526 017.22
Investissement	2 829 474.34	2 773 862.04	+ 55 612.30
TOTAL	+ 20 188 709.43	+ 11 607 079.91	+ 8 581 629.52

DELIBERATION N°31 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Adopte le compte administratif 2022 du Budget Annexe "Réseau Saint-Denis" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2022, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	540 676.67	346 356.34	+ 194 320.33
INVESTISSEMENT	9 656 841.12	2 175 392.71	+ 7 481 448.41
EXPLOI + INVESTIS.	10 197 515.79	2 521 749.05	+ 7 675 768.74

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	0	0	194 320.33	+ 194 320.33
Investissement	3 771 246.09	0	7 481 448.41	+ 11 252 694.50
TOTAL	3 771 246.09	0	7 675 768.74	+ 11 447 014.83

ARTICLE 2

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 3 900 000 €

- clôture après cumul avec les exercices précédents et les restes à réaliser :

	Résultat d'exécution Recettes (1)	Résultat d'exécution Dépenses (2)	Résultat de clôture = (1 - 2)
Exploitation	540 676.67	346 356.34	+ 194 320.33
Investissement	13 428 087.21	6 075 392.71	+ 7 352 694.50
TOTAL	13 968 763.88	6 421 749.05	+ 7 547 014.83

DELIBERATION N°3J
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Adopte le compte administratif 2022 du Budget Annexe "Réseau de chaleur de la ZAC Canal" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2022, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	239 286.03	239 286.03	0
INVESTISSEMENT	0	0	0
EXPLOI + INVESTIS.	239 286.03	239 286.03	0

DELIBERATION N°4 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Adopte la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 20 – Emprunts et dettes assimilés	1 000	+ 3 000
2051 – Concessions et droits similaires	1 000	+ 3 000
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	4 100	(-) 3 000
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	3 000	(-) 3 000

DELIBERATION N°5
ACQUISITION DE PARCELLES RUE RAYMOND BROUSSE A
VILLETANEUSE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE
CENTRALE GEOTHERMALE ET UNE CHAUFFERIE GAZ
D'APPOINT-SECOURS POUR LE RESEAU NORD

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

: 0

ARTICLE 1

Approuve l'acquisition au prix fixé par France Domaine de 150 €HT/m², des parcelles appartenant à la Ville de Villetaneuse d'une surface de 2689 m² concernées par la construction d'une centrale géothermale et d'une chaufferie gaz d'appoint rue Raymond Brosse à Villetaneuse.

ARTICLE 2

Autorise Le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ces opérations.

ARTICLE 3

Autorise Le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°6 PRIX DU SERVICE FROID LOGEMENT DU RESEAU D'ENERGIE DU QUARTIER PLEYEL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve la création d'une offre de froid pour les logements du Village Olympique et Paralympique (VOP) déjà équipés dans le cadre des aménagements réalisés par la SOLIDEO pour le rafraichissement des logements pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

ARTICLE 2

Approuve le principe d'une mutualisation avec les bâtiments tertiaires permettant le rafraichissement des logements du VOP pendant la nuit et le week-end, offre dont la gestion sera confiée à Plaine Commune Energie dans le cadre de la Délégation de Service Public.

ARTICLE 3

Valide les tarifs correspondant à l'offre proposée :

- R1froid : 38,88€HT/MWh en valeur de base (2013),
- R2froid : 39,17€HT/kW en valeur de base (2013)

ARTICLE 4

Dit que ces prix seront validés par avenant à la Délégation de Service Public et intégrés au règlement de service et à la police d'abonnement.